

**DECRET N° 2011-816 DU 29 DECEMBRE 2011**

portant approbation du budget prévisionnel du  
Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB)  
pour l'exercice 2011.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi - Publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2011-500 du 11 Juillet 2011 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure type des Ministères et le décret n° 2011-553 du 24 août 2011 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n°2009-052 du 02 mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritimes, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires ;
- Vu** le décret n°2008 -111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°89-299 du 28 juillet 1989 portant approbation des Statuts du Conseil National des Chargeurs du Bénin ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration du CNCB en sa séance du 30 décembre 2010 ;
- Sur** rapport du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et des Infrastructures Portuaires.
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 septembre 2011.

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est approuvé le budget prévisionnel du Conseil National des Chargeurs du Bénin (CNCB) pour l'exercice 2011, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

**Article 2.-** Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 décembre 2011

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

**Dr. BONI YAYI.-**

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre Délégué auprès du Président  
de la République, Chargé de l'Economie  
Maritime, des Transports Maritimes et  
des Infrastructures Portuaires,

**Alayi Adidjatou MATHYS -**

**Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA**

**AMPLIATIONS :** PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPDDS 4 MEF 4 MDCEMTMIP 4 AUTRES  
MINISTERES 23 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC-IGE 4 GCOMB-DGCST-INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3  
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 CNCB 1 JO 1.

etc